

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
17 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE : ÉTAIENT PRÉSENTS à l’ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Serge BERNARD - Sylvie DESCHAMPS - Yann FLAMANT -- Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Valérie PELLETIER - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON -- Jessica ROSINET - Kenan SOLMAZ - Hélène TALARCZYK -- Claude VARENNES - Jérémie VIAL
17 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

PROCURATIONS: 4 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Annie MONNERY) - Pascal ROUSSET (pouvoir Béatrice MOULIN-MARTIN) -- Nathalie LACOSTE (pouvoir Eliane GEOFFROY) -

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION:0

CONTRE : 0 Étaient absents : Fatima BENKHEIRA – Cyril BRUZZESE – Michel CHEVALIER – Willy GABRIEL – Ilyes TELALI

N° 2022-23 M Serge BERNARD été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention dossier DSIL 2022 – Aménagement du centre bourg
Vu le Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que la commune a décidé la requalification du centre-bourg de Beaurepaire. Les travaux sont prévus en 5 tranches pour une estimation totale de 2 189 867 € HT hors frais de MOE La première tranche, secteur 1, porte sur la Place des terreaux, la rue Lamartine, la rue Gambetta et la rue Mably.

Un maître d’œuvre (ALP Etudes) a été désigné pour assurer la maîtrise d’œuvre de la réalisation des aménagements VRD et paysager du secteur précisé ci-dessus.

Le coût prévisionnel estimé par le bureau d’études est de 815 000 €HT et 54 515€ HT de MOE pour la première tranche soit un total de 869 709€ HT.

L’Etat est susceptible d’intervenir sur ce dossier, au titre du DSIL 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité :

Approuve la première tranche des travaux telle que présentée portant sur le secteur 1 - Place des terreaux – rue Lamartine - rue Gambetta et rue Mably

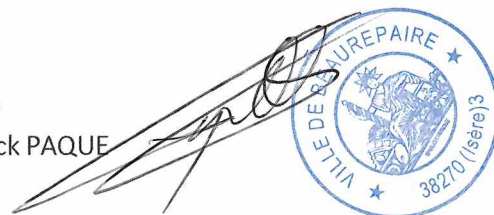
Autorise le Maire à solliciter auprès de l’Etat :

Une subvention à hauteur 30% sur la base du coût prévisionnel de 869 709 € H.T soit une subvention de 260 912.70€

A demander l’autorisation du démarrage des travaux avant validation de la subvention

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l’application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.